

AVIS ATTRIBUTION

OBJET : ENCADREMENT DE LA PRATIQUE COMMERCIALE D'ACTIVITES DE VOL LIBRE SUR LE SITE DE LA DUNE DU PILAT

Autorité gestionnaire du domaine : Conservatoire du littoral

Procédure : mise en concurrence pour l'attribution de conventions d'occupation du domaine public (article L2122.1 et s. du CG3P) autorisant et encadrant l'activité de vol libre.

Attribution :

Les conventions d'occupation temporaire sur le secteur des Gaillouneys ont été attribuées à :

- M. DEBEAUVAIS Antoine, représentant légal de la *SARL Dopamine Company* pour une durée de 3 ans à compter du 15 mars 2025. La date de signature de la convention était le 17/06/2025.
- M. JACOB Pierre-Evelyn, représentant légal de la *SASU Dune Parapente* pour une durée de 3 ans à compter du 15 mars 2025. La date de signature de la convention était le 11/06/2025.
- M. MALBET Pierre, représentant légal de la *SARL Pyla-Parapente* pour une durée de 3 ans à compter du 15 mars 2025. La date de signature de la convention était le 16/06/2025

Les conventions d'occupation temporaire sur le secteur des Gaillouneys ont été attribuées à :

- M. PICCOLO Charlie, représentant légal de la *EURL Waggas School* pour une durée de 3 ans à compter du 15 mars 2025. La date de signature de la convention était le 01/09/2025.
- M. BOUTRELLE Hugo, pour une durée de 3 ans à compter du 15 mars 2025. La date de signature de la convention était le 01/09/2025.

Les documents sont consultables sur prise de rendez-vous préalable auprès du Conservatoire du littoral – Délégation Aquitaine : 05.57.81.23.23

Juridiction chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bordeaux– 9 Rue Tastet, CS21490 – 33063 Bordeaux Cedex

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Recours en validité dans les 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution
- Application « télérecours citoyen » accessible depuis le site www.telerecours.fr

Date d'envoi du présent avis : 25/09/2025